

Metz, le 5 AVR. 2022

**Compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site (CSS)  
de la société S.P.L.R.L. à Hauconcourt le 24 février 2022  
à la préfecture à Metz en visioconférence**

La liste des participants figure en annexe.

M. Olivier Delcayrou, secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Metz, ouvre la séance (10 heures 35) et salue l'ensemble des participants et particulièrement les élus.

La dernière réunion a eu lieu en 2018. Quelques difficultés d'organisation en 2019 et la crise Covid ont contribué à cet allongement de délai depuis la dernière réunion. Le site, classé Seveso haut, nécessite une réunion annuelle de la commission conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Il propose de passer à l'examen de l'ordre du jour ci-après.

**1 - Approbation du compte rendu de la réunion CSS du 15 mai 2018**

M. le secrétaire général demande si le compte rendu a bien été communiqué et s'il appelle des remarques. En l'absence de commentaire ou remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2- Composition de la CSS**

• **Présentation du renouvellement des membres**

M. Schoumacker vérifie que le quorum est atteint et qu'un membre au minimum par collègue est présent. Il indique que l'ARS a donné mandat à la DREAL.

Selon l'article 4 de l'arrêté préfectoral de création de la CSS (AP n°2014-DLP/BUPE-340 du 6 novembre 2014), la durée du mandat des membres est de 5 ans, soit jusqu'au 6 novembre 2019. Pour la tenue de la présente CSS, il a été nécessaire de renouveler les membres de la commission. Le renouvellement, proposé sur la base de la composition de 2015, a été acté par arrêté préfectoral le 21 janvier 2022. Quelques mises à jour ont été réalisées pour prendre en compte des changements de personnes et de dénomination des services de l'État.

• **Désignation du président**

Il est proposé de désigner M. le secrétaire général de la préfecture ou son représentant comme président de la CSS.

En l'absence d'opposition à cette proposition et en l'absence d'autre candidat, M. le secrétaire général est désigné comme président de la CSS. Un arrêté préfectoral entérinera cette décision.

- **Désignation des membres du bureau**

Le bureau de la CSS est composé du président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges.

M. Schoumacker rappelle pour mémoire la composition du bureau précédent. Sur la base des propositions faites en réunion, la composition du bureau est fixée comme suit et sera entérinée par arrêté préfectoral :

<b>COLLEGES</b>	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Administration	Un représentant de la DREAL	Un représentant du SDIS
Collectivités territoriales	M. le maire de Hauconcourt ou son représentant	M. le maire d'Argancy ou son représentant
Exploitant	M. Alexandre Lefèvre	Mme Aissa Gourrame
Riverains	M. Mathieu Gitzhofer Société Eurogranulats	M. Marc Tabouret CLCV
Salariés	M. Mickaël Sicot	Mme Marie-Christine Lopez

### **3 – Bilan SPLRL 2018 à 2021**

M. Lefèvre et Mme Gourrame présentent le site et le bilan de la Société SPLRL pour 2018 à 2021 selon les points suivants :

- le stockage d'hydrocarbures classé Seveso « seuil haut », installé sur une ancienne raffinerie fermée en 1982, avec un effectif de 4 personnes ;
- le trafic (nombre moyen de 8 camions/jour) vise une rotation régulière des stocks pour garder une bonne qualité des combustibles : à noter une baisse d'activité d'environ 40 % entre 2019 et 2020 avec une remontée observée en 2021 à hauteur de 78 % de l'activité avant COVID ;
- la priorité est donnée à la sécurité avec un engagement de politique de prévention des accidents majeurs, un système de gestion de la sécurité (SGS), une exploitation maîtrisée par un système de management de la qualité ISO 9001 et un engagement et gestion environnemental ISO 14001 ;
- le bilan du SGS : de nombreux contrôles et vérifications internes et externes ont été effectués sur le site (annuellement : 9 à 11 exercices incendies, 2 à 4 exercices d'évacuation...). Une maintenance annuelle des extincteurs et de la défense contre l'incendie est réalisée. Des formations sont organisées ainsi que des audits ou contrôles internes et externes (DREAL) ;
- la gestion du retour d'expérience : aucun accident majeur n'est à déplorer sur le site. Présentation des 10 évènements survenus de 2018 à 2021 et des actions correctives réalisées ; à souligner la panne du groupe motopompe 1 durant l'exercice incendie réalisé en 2021 avec le SDIS (motopompe réparée) ;
- l'investissements liés à la sécurité : 660 000€ en 2018, 737 000€ en 2019, 496 000€ en 2020 et 652 000€ en 2021.

Mme Romilly demande si les exercices annuels évoqués sont vraiment réalisés.

M. Lefèvre répond que des exercices sont faits tous les ans, dont certains avec les pompiers. Il indique également la difficulté à obtenir des dates avec les pompiers, difficulté sûrement liée à des soucis d'organisation. Un exercice a été réalisé en juin 2021 avec le SDIS, en présence de la DREAL. Des exercices sont réalisés également en interne.

M. Schoumacker précise que l'arrêté préfectoral de 1993 concernant le site SPLRL impose un exercice annuel au titre du plan d'opération interne (POI). L'exploitant peut faire des exercices supplémentaires s'il le souhaite et pas obligatoirement des exercices POI.

Le représentant du SDIS précise, sur l'aspect « exercices », qu'il faut distinguer le volet local et le volet départemental. Le SDIS anime de nombreux exercices sur l'ensemble du territoire et ne peut honorer toutes les demandes. Pour SPLRL, un exercice de grande ampleur a eu lieu en 2021. Le représentant du SDIS invite l'exploitant à prendre contact avec le chef d'unité locale pour réaliser un exercice de plus petite ampleur. L'exercice est obligatoire selon la loi mais pas forcément associé avec le SDIS. Il renouvelle l'invitation des propositions d'exercices faites par le service prévention de l'unité opérationnelle de Hagondange.

Mme Romilly demande ce que signifie POI dans l'exercice indiqué lors de l'évènement du 2 juin 2021.

Mme Gourrame répond que c'est le plan d'opération interne. C'est un exercice de gestion d'accident qui est déroulé soit en présence de la DREAL soit du SDIS et teste la capacité de réponse de la société.

#### **4 – Bilan de la DREAL 2018 à 2021**

M. Perreau présente le bilan de l'inspection de 2018 à 2021 selon les éléments suivants :

- le référentiel réglementaire : site Seveso seuil haut autorisé par arrêté d'autorisation du 9 mai 1990, modifié par plusieurs arrêtés préfectoraux complémentaires. C'est un site prioritaire national avec a minima, une visite d'inspection annuelle. Le site dispose d'un plan particulier d'intervention (PPI du Malambas) mis à jour en 2019. Le réexamen de l'étude de dangers est en cours d'instruction par la DREAL ;
- les 5 inspections réalisées :
  - Inspection du 21 février 2018 sur le secours électrique, les risques naturels et la défense contre l'incendie (DCI). Sur la partie DCI, l'exploitant a fourni et intégré les éléments dans les mises à jour ultérieures de l'étude de dangers et du POI ;
  - Inspection du 9 octobre 2019 sur les moyens de lutte contre l'incendie (cuves d'émulseur et nouveau réservoir) et les installations de chargement ; les installations vérifiées sont conformes ;
  - Inspection du 15 octobre 2020 sur les moyens de lutte contre l'incendie, les mesures de maîtrise des risques, l'étude de dangers et le stockage de déchets. Suite à cette inspection, une analyse complémentaire est en cours sur le débit de réapprovisionnement de la réserve en eau par rapport au débit prescrit. Sur le stockage de déchets relevé par l'inspection, l'action a été réalisée par l'exploitant ;
  - Inspection du 2 juin 2020 – exercice POI. A l'occasion de cet exercice, plusieurs pistes d'améliorations mineures ont été identifiées, à étudier conjointement entre l'exploitant et le SDIS. Panne du groupe motopompe 1 (moyens de secours mis en place et groupe réparé) ;
  - Inspection du 3 juin 2021 sur les mesures de maîtrise des risques, les moyens de lutte contre l'incendie, la surveillance des eaux souterraines, la maîtrise du risque

inondation et l'action nationale post Lubrizol : les installations contrôlées sont conformes. Concernant l'action nationale « 100 m » post Lubrizol, l'exploitant a pris en compte l'impact de la société voisine Kamet. Cette société a fait l'objet de différentes procédures (arrêtés préfectoraux de suppression, d'astreinte...) et est actuellement en liquidation judiciaire. L'exploitant ayant été déclaré impécunieux, une intervention de l'ADEME est envisagée pour nettoyer le site.

Sur le plan des actes administratifs, deux arrêtés complémentaires ont été pris :

- l'arrêté préfectoral du 8 juin 2020 impose à l'exploitant de produire une notice de réexamen de l'étude de dangers. Ce document a été transmis par l'exploitant et est en cours d'instruction. Cet arrêté préfectoral met également à jour la situation administrative de l'exploitation et les prescriptions applicables à l'exploitation ;
- l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2021 impose à l'exploitant d'établir sous 3 mois la liste des substances susceptibles de générer des effets toxiques ou des incommodités fortes, à annexer au POI, les mesures à mettre en œuvre par l'exploitant, les modalités opérationnelles de prélèvement et de mesures, les méthodes de prélèvements et d'analyse et les modalités de relevé des conditions météo. Cet arrêté a été pris dans le cadre d'une action nationale suite au retour d'expérience tiré du sinistre survenu en Normandie chez Lubrizol. Les exploitants de sites Seveso seuil haut susceptibles d'émettre, en situation accidentelle, des substances toxiques ou fortement incommodantes doivent se doter d'une organisation et des moyens permettant d'effectuer des prélèvements et des mesures. Les éléments de réponse ont été communiqués par l'exploitant le 27 janvier 2022 et sont en cours d'analyse.

M. le secrétaire général remercie les intervenants et demande s'il y a des questions sur ce bilan ou des questions diverses de la part des membres de la CSS.

## **5 – Divers**

A la demande de M. Schoumacker, M. Juge précise que le PPI a été approuvé par le préfet le 2 décembre 2019. La brochure d'information de la population est en cours de finalisation. Elle sera diffusée aux communes de Hauconcourt, Argancy et Maizières-Les-Metz pour le quartier pouvant être impacté par un effet de bris de vitres. La dernière ébauche sera communiquée pour vérification avant impression.

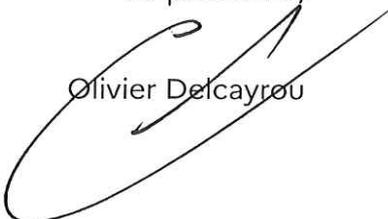
M. Juge pose une question plus générale et demande, suite à un article paru dans la presse, si la mise en vente du pipeline « Donges » à Metz par le groupe Bolloré aura un impact sur l'activité future de SPLRL.

M. Lefèvre répond qu'il n'y aura pas d'impact pour SPLRL.

En l'absence de questions supplémentaires, le président remercie l'ensemble des participants et clôt la séance à 11H35.

Le président,

Olivier Delcayrou



## Annexe : liste des participants

<b>Collège « administrations »</b>	
Préfecture	M. Olivier Delcayrou, secrétaire général M. Philippe Alif, chef du BEPE-DCAT Mme Véronique Piona, BEPE-DCAT M. Eric Juge, SIDPC-DS Mme Céline Caron, SIDPC-DS
DREAL	M. Philippe Schoumacker M. Romain Perreau Mme Hélène Steib Mme Karine Grabarek
SDIS	M. le capitaine Corentin Pavoine M. Damien Noël
DDT	M. Mustapha Messaadia
ARS	Excusée représentée par DREAL
DDETS	Absent
<b>Collège « collectivités territoriales »</b>	
Conseil départemental	Mme Valérie Romilly
CC Rives de Moselle, M. Philippe Wagner	Absent suite problème de connexion à la visioconférence
Mairie de Hauconcourt, M. Philippe Wagner	
Mairie d'Argancy	M. Guy Neveux
<b>Collège « exploitant »</b>	
SPLRL	M. Alexandre Lefèvre Mme Assia Gourrame
<b>Collège "salariés"</b>	
Représentants des salariés SPLRL	M. Mickaël Sicot Mme Marie-Christine Lopez
<b>Collège « riverains »</b>	
CLCV	M. Marc Tabouret
LORCA à Hauconcourt	M. Raphaël Simon
SIGALNOR à Hauconcourt	Excusé
SOCORAIL à Hauconcourt	Absent
EUROGRANULATS à Hauconcourt	M. Mathieu Gitzhofer
AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE à Hauconcourt	M. Bruno Delamarre
<b>Personnalité qualifiée</b>	
ENSGSI Nancy M. Olivier Chery	Excusé
<b>Hors collège</b>	
Gendarmerie de Maizières-Les-Metz	Absent

